



Suivi des cours d'eau

—
Description méthodologique
relative aux contrats de suivi avec
les sociétés de pêche du canton de
Fribourg

Suivi de frayères
Pêche électrique
Suivi écrevisses



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la nature SFN
Amt für Wald und Natur WNA

Impressum

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF

Janvier 2022

Editeur

Service des forêts et de la nature **SFN**

Route du Mont Carmel 5

Case postale 155

1762 Givisiez

Auteurs

Sébastien Lauper **SFN**

Manuel Pompini **SFN**

Mise en page et relecture

Marie-Noëlle Schnider **SFN**

Photo de couverture

Juvénile de truite dans la Singine (© Lauper)

Éléments importants

1. L'adresse e-mail de contact est : sfn.secretariat@fr.ch (remise des rapports, annonce de pêches électriques 10 jours avant, etc).
2. Tous les documents sont téléchargeables sous : <https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/faune-et-biodiversite/milieus-aquatiques/suivi-et-soutien-piscicole>
3. Délai de remise du rapport 31 mars de chaque année. Durée du contrat : 6 ans (dernier rapport :31 mars 2028).
4. La première année (2022), choix et délimitation des stations et pêche électrique avec le SFN.
5. En principe ne pas toucher les animaux avec les mains.
6. Utiliser l'application FIBER pour le suivi des frayères.
7. Le parcours de suivi des frayères doit se faire au minimum quatre fois par saison.
8. Le SFN prend en charge les inscriptions des cours FIBER.

Les types de suivi

1. Pêches électriques

A. Sélection des tronçons

Avant la période de contrat, les tronçons de pêche seront choisis avec un collaborateur du SFN (sebastien.lauper@fr.ch).

B. Pêches

La première pêche (2022) sera réalisée par des membres de Sociétés de pêche et un bureau privé ou un collaborateur du SFN qui assurera la biologie. Les Sociétés de pêche repêcheront ces mêmes stations jusqu'à l'été 2027.

Les pêches sont réalisées avec **2 passages minimums**. Si au 2^{ème} passage le nombre de poissons est égal ou supérieur au 1^{er} passage, un 3^{ème} passage est nécessaire. **Les poissons ne devront**, en principe, **pas être manipulés**. Les classes (0-14, 14-21, 21-28, + 28 cm) sont déterminables sans toucher le poisson. Seuls les poissons dans les limites des classes seront éventuellement mesurés pour définir la classe. Les poissons avec une malformation particulière pourront être photographiés.

Tous les poissons devront être **remis à l'eau sur le même tronçon**, aucun déplacement n'est autorisé.

Les moteurs doivent être homologués et la personne à l'anode doit avoir un permis.

Durant toutes les étapes de la pêche, la priorité est mise sur la sécurité du personnel et sur le respect et la protection de la dignité et du bien-être animal.

Chaque pêche électrique est soumise à une autorisation délivrée par le SFN. Dans le cadre de ce présent contrat un protocole d'annonces des pêches électriques devra être **transmis par courriel au minimum dix jours** avant le jour de pêche à l'adresse sfn.secretariat@fr.ch. Le protocole est téléchargeable sur le site de l'Etat :

<https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/faune-et-biodiversite/milieux-aquatiques/suivi-et-soutien-piscicole>

C. Présentation des résultats

Un protocole permet de saisir les résultats, il est téléchargeable sur notre site internet :

<https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/faune-et-biodiversite/milieux-aquatiques/suivi-et-soutien-piscicole>

Voici un extrait de la deuxième page, deux exemples sont illustrés en gris pour les résultats et un pour la description des stations pêchés.

Une ligne est à remplir pour chaque espèce et pour chaque station. La date est à remplir avec jour / mois / année.

Le nombre d'individus sera réparti selon leur grandeur en 4 classes 0-14 cm / 14-21 cm / 21-28 / >28 cm.

Le code station est transmis au début du suivi, en cas de besoin une demande peut être faite pour l'obtenir à l'adresse sfn.secretariat@fr.ch.

Présentation de résultat des pêches électriques - Präsentation der Ergebnisse der Elektrofischerei

Date Datum	Code station* Code Station	Espèce Art	<14 cm	14-21 cm	21-28 cm	> 28cm	Total
	GLA_P02	Truite, Forelle	87	21	3	1	112
	GLA_P02	Chabot, Groppe	25	0	0	0	25
							0
							0
							0
							0
							0
							0
							0
Total			0	0	0	0	0

Description des stations pêchées - Bezeichnung der abgefischten Stationen

Cours d'eau Gewässer	Code station* Code Station	Longueur pêchée Abgefischte Länge	Endroit Ort
Glâne	GLA_P02	100m	Villars-sur-Glâne

2. Recensement des frayères

A. Méthodes de recensement

Depuis 2011, le Bureau suisse de conseil pour la pêche FIBER, s'est lancé dans un projet pour pallier le manque de connaissance sur la reproduction de la truite. Le programme « Frayères » permet de rassembler des informations sur la localisation dans le temps et dans l'espace de l'activité reproductrice des truites de rivière.

Le monitoring se base sur la **méthode développée par FIBER** pour le suivi des frayères.

Dans le cadre du contrat au moins **4 passages** devront être réalisés sur le tronçon suivi, entre début novembre et la mi-janvier.

B. Délimitation du tronçon

Le tronçon de suivi est précisé dans le contrat, avec une carte.

C. Méthode de transmission des données

La récolte des informations de terrain se fait avec l'**application pour la cartographie sur smartphone (Google Play et iOS Appstore)**.

La saisie des données via l'application permet de directement saisir les données lors des visites de terrain. De retour du terrain, le travail est terminé et aucune erreur de transcription ou de perte des protocoles n'est possible. Les données sont ainsi directement ajoutées à la base de données nationale de FIBER. Le suivi sera intégré dans le rapport annuel de suivi des frayères publié par FIBER.

D. Cours FIBER

Si des membres de société de pêche ayant un contrat de suivi des frayères avec nous souhaitent participer au cours FIBER, ils en font la demande à Sfn.secretariat@fr.ch en indiquant le nom des membres qui souhaitent y participer. Les frais d'inscription sont en principe pris en charge par le SFN.

E. Téléchargement des documents

Toutes les informations concernant le téléchargement de l'application et les protocoles de terrain de FIBER sont téléchargeables sur :

<https://www.fischereiberatung.ch/fr/themes-principaux/reproduction-naturelle/programme-frayeres/>



F. Présentation des résultats

Lorsque le suivi des frayères est terminé les données relevées sur le terrain doivent être envoyées à FIBER via l'application. Ensuite un protocole devra nous être transmis avec notamment des informations pour le paiement sur la première page et sur la deuxième page les jours de pêches. Il est téléchargeable sous :

<https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/faune-et-biodiversite/milieux-aquatiques/suivi-et-soutien-piscicole>

Voici un extrait de la deuxième page, trois exemples sont illustrés en gris. Les différentes dates nous permettent de déclencher le paiement selon le contrat (4 passages minimum) et de comprendre ce qui s'est éventuellement passé ce jour-là. Des explications supplémentaires peuvent nous être transmis dans le mail lors de l'envoi du protocole à Sfn.secretariat@fr.ch.

Les résultats détaillés ont été enregistrés au travers de l'application FIBER - Die detaillierten Resultate sind in der Applikation FIBER registriert

Date Datum	Début Anfang	Fin Ende	Remarques (particularité, observation le jour de suivi) Bemerkungen (Besonderheiten, Beobachtung am Tag der Überwachung)
	Lac Lessoc	Pont bois, Holzbrücke	Pas de frayères observées, keine Laichgruben beobachtet
	Lac Lessoc	Pont bois, Holzbrücke	Début de reproduction, quelques frayères observées, Beginn der Reproduktion, einige Laichgruben beobachtet
	Lac Lessoc	Passerelle métal Metalbrücke	Pluie, visibilité nulle Regen, keine Sichtweite

3. Inventaire des écrevisses

A. Méthodologie

En cas de présence d'écrevisses, un inventaire devrait être réalisé de nuit à la lampe de poche.

A la tombée de la nuit, débutez la prospection avec des bottes sèches depuis au moins 48 heures ou désinfectées et munissez-vous d'une bonne lampe de poche. Selon les situations le parcours devra se faire de haut en bas du trajet pour éviter des contaminations diverses. Les écrevisses sont comptées individuellement. Spécifier le nombre de juvéniles (<5 cm) et les adultes (>5 cm) serait bien mais n'est pas obligatoire. Vous indiquez soit le nombre des <5cm et >5cm soit le nombre total d'individus observés sur le tronçon. **Les individus ne doivent pas être sortis de l'eau ou manipulés, ils sont uniquement comptés.** Les écrevisses avec des malformations ou des anomalies peuvent être manipulées uniquement pour réaliser une photo qui nous sera transmis dans les 24h.

B. Délimitation du tronçon

Le tronçon de suivi est précisé dans le contrat, avec une carte.

C. Présentation des résultats

Un protocole sera transmis après le comptage mais au plus tard le 31 mars de l'année suivant le comptage. En cas de besoin, la délimitation des tronçons sera discutée avec le SFN. Les conditions de prospection et toutes remarques pertinentes seront inscrites dans le protocole de suivi. Des explications supplémentaires peuvent nous être transmis dans le mail lors de l'envoi du protocole à Sfn.secretariat@fr.ch.

